Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/10/2026 - 30757 - 2023 B 11259 - 980 613 442 - A.B. MAREE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–A

(Applicable au 31/12/2025)

Bilan simplifié

30757

GREFFE
- 1 OCT. 2026
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	5 000	4 180	820
TOTAL I *(5)*	5 000	4 180	820
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	1 025		1 025
Créances autres *(3)*	4 669		4 669
Disponibilités	3 683		3 683
TOTAL II	9 377		9 377
TOTAL GENERAL (I + II)	14 377	4 180	10 197

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	-3 053
Résultat de l'exercice	377
TOTAL I	-1 676
3 - Dettes *(4)*	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 213
Comptes courants d'associés	675
Autres dettes	4 985
TOTAL III	11 873
TOTAL GENERAL (I + II + III)	10 197

Certifié conforme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-I

(Applicable au 31/12/2025)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires		275 930
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	275 930

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises *(y compris droits de douane)*		233 100
Achats de matières premières et autres approvisionnements *(y compris droits de douane)*		4 520
Variation de stock *(matières premières et approvisionnements)*		1 100
Autres charges externes		22 194
Impôts, taxes et versements assimilés		791
Rémunérations du personnel		11 120
Cotisations sociales		227
Dotations aux amortissements		2 500
	Total des charges d'exploitation (II)	275 552
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		378
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		378

B - RÉSULTAT FISCAL

		Bénéfice	Déficit
		378	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice	Déficit
		378	
Déficits antérieurs reportables	3 053	dont imputés sur le résultat	378
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice	Déficit
		0	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–C

(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus–values – Moins–values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale. Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport	5 000			5 000	
TOTAL rubrique I	5 000			5 000	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport	1 680	2 500		4 180
TOTAL rubrique II	1 680	2 500		4 180

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable au 31/12/2025)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	3 053
Déficits imputés	378
Déficits reportables	2 675
TOTAL des déficits restant à reporter	2 675

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	15 176
Montant de la TVA déductible sur biens et services *(sauf immobilisations)*	17 716

AB MAREE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 980 613 442

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2026

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 377.26 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- une somme de.....	377.26 €
Au compte report à nouveau	
Total.....	377.26 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AB MAREE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 10 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 980 613 442

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT **Durée**	**31/12/2025** **12 mois**	**31/12/2024** **12 mois**	**Ecart %**
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	275 930		
Charges externes	260 916		
VALEUR AJOUTEE	15 014		
Subventions d'exploitation			
Impôts, taxes et versements assimilés	791		
Charges de personnel	11 346		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 877		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			
Autres produits			
Dotations aux amortissements et provisions	2 500		
Autres charges			
RESULTAT D'EXPLOITATION	377		
Résultat financier			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	377		
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices			
RESULTAT NET COMPTABLE	377.26		

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 275 930 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 275 552 €, après des dotations aux provisionset aux amortissements à hauteur de 2 500 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est de 11 346 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 377 €.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 377 €,

Il n'a pas été provisionné d'impôt sur les sociétés pour cet exercice,

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat positif de 377.26 €.

Résultats de l'activité, évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre stratégie, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des charges fixes de gestion à leur juste niveau.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas engagé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 377.26 euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte report à nouveau.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La gérance

